

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 2661**

présenté par

Mme Michel, Mme Khedher, M. Haury, M. Maire, M. Vignal, Mme Piron, Mme Gipson,
M. Lejeune, M. Ardouin, Mme Lenne, Mme Pitollat, Mme Sylla, M. Claireaux et
M. Lénaïck Adam

ARTICLE 43

À la première phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« propre »,

insérer les mots :

« ou de leur groupement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets encourage à juste titre l'instauration d'un service public de la performance énergétique de l'habitat.

Or, les syndicats mixtes fermés, les syndicats mixtes ouverts et les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR), ainsi que des associations, portent déjà ce service public. Une clarification par le complément proposé permet de rendre plus lisible et de ne pas déstabiliser les initiatives déjà à l'œuvre.